

Document destiné uniquement aux personnes participant à la consultation citoyenne de Schwenheim

Pour débats et discussions – voir document 14

Document 1 :

Discours de la Sorbonne : (extraits – voir site de l'Élysée pour le document complet)

Aussi je propose en premier lieu à l'Allemagne un partenariat nouveau. Nous ne serons pas d'accord sur tout, ou pas tout de suite, mais nous discuterons de tout. À ceux qui disent que la tâche est impossible, je réponds : vous vous êtes habitués à la résignation, pas moi. À ceux qui disent que c'est trop dur, je dis : pensez à Robert SCHUMAN, cinq ans après une guerre dont le sang séchait à peine. Sur tous les sujets que j'ai évoqués, nous pouvons donner une impulsion franco-allemande décisive et concrète. Pourquoi ne pas commencer ensemble l'Agence de l'innovation de rupture, lancer un programme commun d'intelligence artificielle qui ferait de l'Europe le moteur de la croissance mondiale ? Pourquoi ne pas se donner d'ici à 2024 l'objectif d'intégrer totalement nos marchés en appliquant les mêmes règles à nos entreprises, du droit des affaires au droit des faillites ? Cet esprit pionnier et concret, c'est celui du Traité de l'Élysée. Alors, travaillons et consignons ces engagements communs dans un nouveau traité de coopération que nous pourrions signer ensemble pour le 55e anniversaire du traité fondateur le 22 janvier 2018. **Refaisons un Traité de l'Élysée le 22 janvier prochain.**

En matière de défense, notre objectif doit être la capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'OTAN. Le socle de cette autonomie a été posé, avec des progrès historiques intervenus ces derniers mois. En juin dernier, nous avons posé les bases de cette Europe de la Défense ; une coopération structurée permanente, permettant de prendre des engagements accrus, d'avancer ensemble et de mieux nous coordonner ; mais aussi un Fonds européen de défense afin de financer nos capacités et notre recherche. Ce socle indispensable, nous sommes en train de lui donner un contenu, à travers les échanges des différents Etats-membres qui souhaitent avancer en cette direction. Mais il nous faut aller plus loin. Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, cette Europe de la Défense, c'est une culture stratégique commune. Notre incapacité à agir ensemble de façon convaincante met en cause notre crédibilité en tant qu'Européens. Nous n'avons pas les mêmes cultures, parlementaires, historiques, politiques ni les mêmes sensibilités. Et nous ne changerons pas cela en un jour. **Mais je propose dès à présent d'essayer de construire cette culture en commun, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée.**

Pour créer ce rapprochement, nous avons besoin d'un changement profond. Je propose ainsi à nos partenaires d'accueillir dans nos armées nationales – et j'ouvre cette initiative dans les armées françaises – des militaires venant de tous les pays européens volontaires pour participer, le plus en amont possible, à nos travaux d'anticipation, de renseignement, de planification et de soutien aux opérations.

Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra ainsi être dotée

- d'une Force commune d'intervention,
- d'un budget de défense commun
- et d'une doctrine commune pour agir.

Président de la République – Emmanuel Macron -

.....

Document 2 :

Le 27 Août 2018 L'Internaute Tournée Européenne de Macron – Source AFP

Attaché au multilatéralisme, M. Macron rappellera ses objectifs pour l'Union européenne: un budget pour la zone euro, une Europe de la défense, une taxation européenne des géants du numérique ou encore une politique commune pour les migrants.

Accueilli comme un sauveur de l'UE l'an dernier, le président français a vu ses ambitions diluées dans l'inertie d'une union de pays aux intérêts souvent divergents.

Ses grands projets se heurtent aux gouvernements populistes et nationalistes, depuis l'Europe de l'est jusqu'à l'Italie, au refus des riches pays du nord de payer pour les autres, à la concurrence fiscale entre les 28 et à la crainte d'un afflux de migrants, sans oublier les difficiles négociations du Brexit. Même la chancelière Angela Merkel, l'alliée traditionnelle, a été affaiblie par ses déboires électoraux en Allemagne.

Pour chercher des alliés, M. Macron repart en mini-tournée européenne, en s'envolant mardi pour trois jours au Danemark et en Finlande. Il aura rendu visite à plus de la moitié de ses homologues européens en un an.

Emmanuel Macron devrait également rappeler lundi ses priorités mondiales: la sécurité, la lutte contre le terrorisme, les "biens publics mondiaux" (climat, éducation, aide au développement...) et, dans une approche plus nationale, l'attractivité de la France et la francophonie.

Depuis l'an dernier, "le monde a beaucoup changé avec la montée des nationalismes et la crise du multilatéralisme. Il faut être encore plus dynamique pour s'adapter à ces évolutions", reconnaissent les conseillers de l'Elysée.

Embrassades et accolades n'y ont rien fait: le président américain Donald Trump a sabordé le G7 et l'accord sur le nucléaire iranien, déclenché une guerre commerciale mondiale et réclame aux Européens des sommes massives pour maintenir l'Otan.

Au sein même de l'Europe, la Hongrie, la Pologne et maintenant l'Italie mènent une politique eurosceptique et anti-migrants, qui oblige Paris à rechercher un "arc progressiste" pour les contrer.

"Au fond c'est Macron, Merkel, et (Pedro) Sanchez en Espagne si je résume, c'est à dire ceux qui se disent que nous avons un avenir européen d'éducation (...) ou ceux qui disent non, il faut se recroqueviller sur soi parce que tout seul on va y arriver mieux", en l'occurrence, "Orban et Salvini", le Premier ministre hongrois et le ministre italien de l'Intérieur, a expliqué dimanche le patron des députés du parti présidentiel, Richard Ferrand.

Cet été, une dizaine d'Etats membres, parmi lesquels la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont dû en urgence se répartir des migrants que Rome refusait. Les discussions sur un mécanisme coordonné pérenne achoppent sur le refus de l'Italie, qui a menacé vendredi de suspendre sa contribution au budget de l'UE.

Conscient que l'opposition en France veut transformer les élections européennes de mai en "référendum anti-Macron", comme l'a déjà annoncé le chef du mouvement La France insoumise Jean-Luc Mélenchon, M. Macron devra aussi démontrer que ses efforts internationaux bénéficieront directement aux Français.

"Il n'y a aucune coupure entre les réformes en France et l'action internationale", selon l'Elysée.

- Perte de dynamique -

"Le dossier européen a perdu beaucoup en dynamique" depuis un an, remarque Claire Demesmay, de l'Institut allemand de politique étrangère, tandis que François Heisbourg, président de l'IISS (International Institute for Strategic Studies) de Londres, se demande si M. Macron va "réussir à faire bouger l'Europe" avant que les grand compromis soient bouclés d'ici à la fin 2019.

"Il est le seul leader en Europe aujourd'hui", ajoute-t-il, mais "Macron ne peut pas être leader tout seul", il faut que "la France et l'Allemagne marchent ensemble" - or Angela Merkel est encore affaiblie par son échec électoral de l'an dernier.

"Si on constate au milieu de 2019 qu'il n'y a pas moyen de faire avancer le mastodonte, il y aura un problème d'orientation stratégique de son quinquennat", avertit M. Heisbourg.

Sur les migrants, sur l'Europe qui protège, "Emmanuel Macron a besoin de résultats et pas seulement d'ambitions pour arriver armé aux élections européennes", renchérit Manuel Lafont-Rapnouil, de l'institut de recherche European Council on Foreign Relations.

.....

Document 3

L'Union européenne est **une des premières zones économiques mondiales** avec un produit intérieur brut(PIB) de **16 210 milliards** de dollars en parité de taux de change nominal, soit 22,07 % du PIB mondial en 2015. Le PIB de l'Union européenne est presque équivalent à celui des États-Unis mais pour une population bien plus importante (508,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2015).

Le PIB par habitant en PPA s'élève à 36 869 dollars dans l'Union européenne¹, contre 54 370 aux États-Unis en 2014². Toutefois, cette comparaison a des limites. En effet l'Union Européenne n'est pas, à la différence des États-Unis, un État-nation. Si les dirigeants européens affichent une volonté d'intégration politique plus approfondie au sein de l'Union européenne, celle-ci est aujourd'hui un marché unique avec des économies et des traditions de politiques économiques assez différentes voire divergentes, comme l'illustre la récente crise de la zone euro.

2% = 162 x 4 = 324 Milliards d'Euros si 4% - 648 Milliards

Si l'UE possède une Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), elle ne dispose toutefois pas de véritables forces armées. En effet, les dépenses militaires sont toujours l'apanage des Etats membres, ce qui donne lieu à d'importantes disparités.

Au sein de l'Union européenne, la **Grèce**, le **Royaume-Uni**, l'**Estonie** et la **Pologne** sont les pays qui consacrent la plus importante part de leur produit intérieur brut (PIB) aux dépenses militaires. Ces quatre pays sont d'ailleurs les seuls au sein de l'Union européenne à respecter l'engagement pris en 2006 de consacrer, pour les Etats membres de l'OTAN, au moins de 2% de leur PIB en matière militaire. La Lettonie et la Lituanie ont néanmoins significativement augmenté la part de leurs PIB respectifs consacrée à la défense (plus d'un demi-point de pourcentage depuis 2014).

La majorité des pays européens dépense effectivement entre 1% et 2% de leur PIB dans le domaine militaire. Ainsi, à l'échelle européenne, 1,41% du PIB des Vingt-Huit y a été consacré en 2016. Les pays membres ont alloué 231 milliards d'euros aux dépenses de défense en 2016, contre 545 milliards pour les Etats-Unis.

Sur les 28 Etats membres, 4 dépendent moins de 1% de leur PIB dans la défense en 2016 : la **République tchèque**, la **Belgique**, l'**Espagne** et le **Luxembourg**. Ce dernier y consacre la plus faible part de son PIB des pays membres : 0,81%.

Les économies européennes les plus importantes, le **Royaume-Uni**, la **France** et l'**Allemagne** ont eu les plus grosses dépenses, en volume, consacrées à la défense (**51,3 milliards pour le Royaume-Uni et 39,8 milliards d'euros pour la France**), bien qu'elles diminuent depuis 2014 (baisse de 5 milliards en moyenne par pays). La plupart des autres pays membres consacre entre 400 millions et 3 milliards d'euros aux dépenses militaires.

////////////////////////////////////

Document 4

La ministre des armées, Florence Parly, a présenté mercredi 7 février en conseil des ministres un projet visant à augmenter les dépenses militaires du pays. Cette enveloppe de près de 300 milliards d'euros d'ici à 2025 viendra renforcer le statut de la France qui fait partie des leaders européens en termes de dépenses militaires. Toutefois, cela ne représente pas grand-chose comparés aux dépenses de notre voisin américain.

L'Europe est-elle suffisamment armée en cas de conflit ? Cette question régulièrement posée est prise à bras-le-corps par certains dirigeants de pays européens, à commencer par la France. **Le président Emmanuel Macron a ainsi décidé d'augmenter le budget militaire français en débloquant près de 300 milliards d'euros d'ici à 2025.** (nb : multiplier le budget annuel actuel par le nombre d'année – équivaut à près de 43milliards par an (*en moyenne 7 années x 43 Milliards = 300 Milliards – égalant près de 2% du PIB*))

Ce projet, présenté mercredi 7 février 2018 en conseil des ministres, s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités militaires françaises en portant le budget annuel de la défense à près de 2 % du PIB.

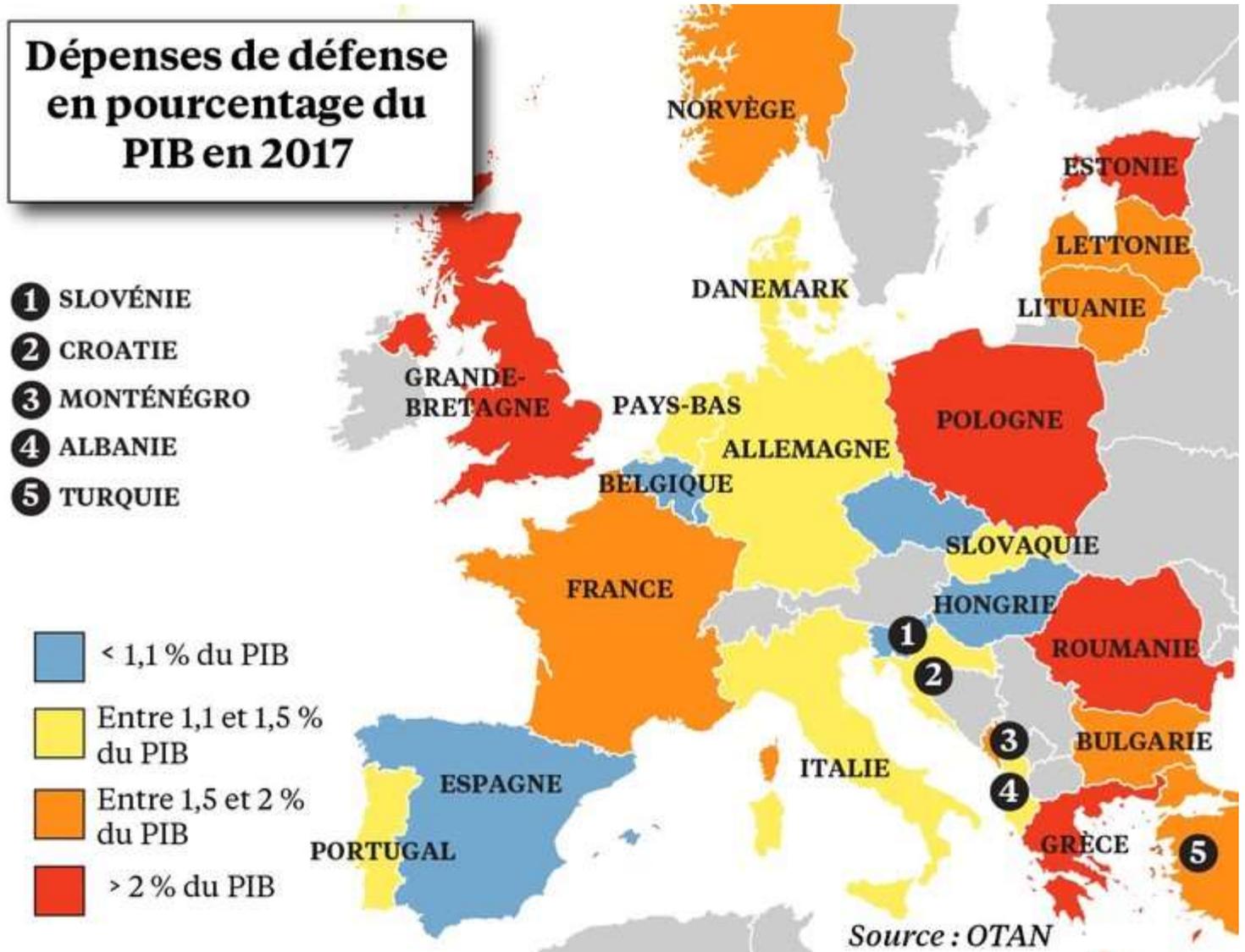
Rentrer dans les clous des recommandations de l'Otan

L'objectif n'est pas choisi au hasard par le président puisqu'il correspond à l'objectif fixé par l'Otan, l'organisation militaire liant certains pays d'Europe à ceux d'Amérique du Nord.

Or, aujourd'hui, seuls cinq pays européens, membre de l'Otan, respectent cette exigence selon l'organisation. À savoir la Grande-Bretagne, qui consacre 2,14 % de son PIB à sa défense, mais aussi la Pologne, l'Estonie, la Roumanie et la Grèce.

.....

Document 5



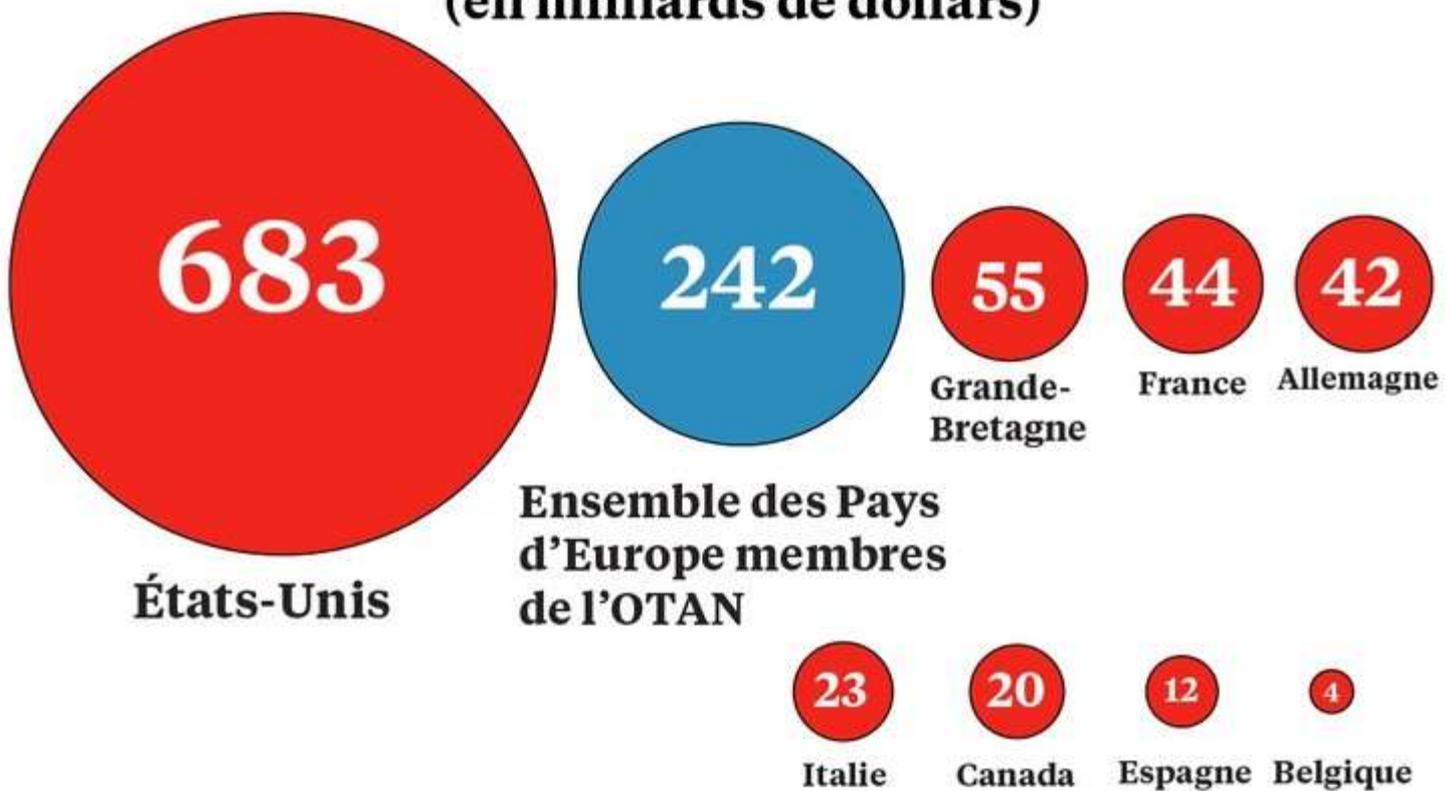
Avec environ 1,8 % de son PIB consacré à la défense, la France, elle, ne se situe pas loin de cet objectif mais ne l'atteint pas. Elle n'est toutefois pas aussi en retard que d'autres grands leaders européens. L'Allemagne ne dépense que 1,2 % de son PIB pour les armées, tout comme les Pays-Bas ou le Danemark qui consacrent à peine plus d'un pourcent de leur richesse à la défense.

Les dépenses des pays d'Europe ne pèsent pas lourd sur la scène internationale

Si les investissements militaires ont tendance à augmenter de nouveau ces dernières années, et notamment en France, cette faible part de la richesse nationale consacrée à la défense pose question sur le plan international. Car que représente aujourd’hui, la puissance militaire européenne ?

Une chose est sûre, elle ne pèse pas lourd face au géant américain. Selon les chiffres de l’Otan, En 2017, les États-Unis avaient un budget de défense de 683 milliards de dollars, soit 558 milliards d’euros, quand la France, elle, budgétait environ 36 milliards d’euros pour son armée.

Dépenses de défense en 2017 des pays de l’OTAN (en milliards de dollars)



Source : OTAN

Plus significatif encore, la totalité des budgets de défense de l’ensemble de l’Europe membre de l’Otan représentait 242 milliards de dollars, ce qui représente 198 milliards d’euros, soit un tiers du budget de défense américain.

La France s’impose comme le leader de l’Union Européenne

De plus, le Brexit risque de faire mal à la capacité de défense de l’Union Européenne. En effet, parmi les pays européens, la Grande Bretagne représente le premier budget de défense avec 55 milliards de dollars investis en 2017. Sans le Royaume-Uni, les dépenses de défense annuelles au sein de l’Union Européenne devraient chuter sous la barre des 200 milliards de dollars, l’équivalent de 163 milliards d’euros.

On comprend mieux pourquoi, dans ce contexte, la France compte s'imposer comme le leader européen de la défense, avec des investissements annuels qui pourraient représenter le quart des dépenses de défense des pays de l'Union européenne.

Julien Tranié (La Croix)

.....

Document 6.

Lors du discours sur l'avenir de l'Europe qu'il a prononcé à la Sorbonne, en septembre 2017, le président Macron avait proposé de lancer une « Initiative européenne d'intervention » (IEI) afin que puisse se développer une culture stratégique commune aux pays européens susceptibles d'y participer.

À vrai dire, contrairement à ce que laisse supposer l'intitulé de cette initiative, il n'est pas question, du moins pour le moment, de mettre sur pied d'une « force d'intervention », l'idée étant de créer un « canal qui relie directement les états-majors » des pays participants à cette IEI pour mener des travaux de planification communs relatifs à des scénarios de crises susceptibles de menacer la sécurité du Vieux Continent.

Par ailleurs, l'IEI ne s'inscrit pas dans le cadre de l'UE (ni d'ailleurs, dans celui de l'Otan), afin de ne pas fermer la porte au Royaume-Uni et au Danemark, ce dernier pays bénéficiant de clauses d'exemption dans le domaine de la défense, ce qui fait qu'il ne participe pas aux projets militaires de l'Union.

Ainsi, a annoncé Florence Parly, la ministre des Armées, dans un entretien accordé au quotidien « Le Figaro », une lettre d'intention relative à cette Initiative européenne d'intervention sera signée ce 25 juin, à Luxembourg, par neuf pays, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, l'Estonie, l'Espagne et le Portugal.

« Il s'agit clairement d'une initiative qui permet d'associer certains États hors UE », a admis Mme Parly. « Le Royaume-Uni s'est montré très allant car ce pays est désireux de maintenir des coopérations avec l'Europe au-delà des liens bilatéraux », a-t-elle souligné.

L'Italie, qui vient de changer de gouvernement, « réfléchit à la possibilité de rejoindre cette initiative mais n'a pas pris de décision définitive », a précisé Mme

Parly. Quant à l'Allemagne, **sceptique** au départ, elle a accepté de rallier l'IEI parce qu'un « lien fort » sera maintenu avec la Coopération structurée permanente (CSP ou PESCO) a expliqué la ministre.

Pour rappel, la CSP, prévue par le traité de Lisbonne, donne la possibilité aux membres de l'UE de renforcer leur coopération en matière de défense, afin de développer conjointement des capacités militaires ou d'investir dans des projets communs.

Les Européens ont « besoin » d'une « culture stratégique commune », a estimé Mme Parly. « S'il fallait refaire une opération comme 'Serval' au Mali en 2013, nous souhaiterions pouvoir la mener à plusieurs. Or les délais et les décisions dans le cadre de l'UE sont encore beaucoup trop longs par rapport à l'urgence qui peut naître d'une situation critique dans un pays où les Européens considéreraient qu'il y a un fort enjeu pour leur sécurité », a-t-elle fait valoir.

Aussi, a continué la ministre, « créer une culture stratégique commune entre les états-majors permettrait à des pays, qui ont des capacités militaires et une volonté politique d'agir, de développer ensemble des habitudes de dialogue, de planification et d'entraînement. »

Une fois cette lettre d'intention signée, la prochaine étape consistera à « commencer très vite des travaux communs qui impliqueront les états-majors des différentes forces armées », a indiqué Mme Parly. Une première rencontre aura lieu à Paris, en septembre prochain, pour établir « un programme de travail concernant l'anticipation, la planification et l'organisation d'exercices », a-t-elle dit.

.....

Document 7 :

La France a signé avec huit autres pays, à Luxembourg, lundi 25 juin, l'initiative européenne d'intervention (IEI) proposée il y a quelques mois par Emmanuel Macron, désireux de créer, à l'horizon 2024, une Europe « souveraine, stratégique et autonome » dans le domaine de la défense.

L'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, le Portugal, les trois pays du Benelux ont rallié ce projet, ainsi que le Royaume-Uni, ce qui apparaît comme une tentative de préserver des liens de coopération — pas seulement bilatéraux — avec Londres au-delà de l'échéance du Brexit. Le nouveau gouvernement en place à Rome a, en revanche, demandé du temps pour examiner une éventuelle participation de l'Italie. « *Une question de méthode plus qu'une objection de fond* », dit-on de source française.

L'IEI vise principalement à rapprocher les états-majors des pays « *militairement capables* » et ayant la volonté d'intervenir ensemble dans « *des scénarios variés* », résumait lundi la ministre des armées française, Florence Parly, à l'issue d'une réunion avec ses homologues européens. Des scénarios qui ne seraient pas nécessairement de « *haute intensité* » — à savoir des conflits armés —, mais des situations nécessitant une prise de décision rapide, comme une catastrophe naturelle ou l'évacuation de civils.

La France veut éviter de se retrouver seule au front

Paris insiste, histoire de rassurer certains de ses partenaires et le service diplomatique européen de Federica Mogherini — qui n'a pas assisté à la signature — : le projet sera « *complémentaire* » de l'Europe de la défense, et non pas en concurrence avec les missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Chacun sait, toutefois, que le processus qui conduit à la mise en place de celles-ci est complexe et lent à vingt-huit. Avec ses groupes d'intervention, la France espère y remédier, et éviter aussi de se retrouver seule au front, comme cela a été le cas au Mali, en 2013, lors de l'opération « Serval », ou en Centrafrique, de la fin de 2013 à 2016.

Les états-majors des neuf pays signataires se réuniront une première fois en septembre et élaboreront un programme de travail, concernant une planification et des exercices de gestion de « *crises potentielles pouvant menacer la sécurité européenne, selon Mme Parly. Par exemple pour préparer l'exfiltration de ressortissants* ».

Le nouveau mécanisme se placera, sur insistance de l'Allemagne, dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP, ou PESCO, son acronyme anglais), cet autre projet assimilé à l'ébauche d'une « zone euro de la défense » visant à stimuler

la coopération, la planification, le développement technologique, les investissements « intelligents » et les projets industriels en commun.

La CSP était censée rassembler, dans l'esprit de ses promoteurs — et surtout de la France — un nombre restreint de pays désireux d'avancer rapidement. Elle rassemblera finalement vingt-cinq des vingt-huit Etats membres, ce qui pose indubitablement la question de son efficacité, même si tous les signataires ne sont pas censés participer à l'ensemble des projets, dans le domaine opérationnel ou capacitaire.

Le mécanisme de la coopération structurée n'était pas censé préfigurer la naissance d'une « force européenne » — chacun s'obligeant désormais à oublier le terme d'« armée » commune, qui fait figure d'épouvantail. **L'« initiative » promue par le président français prolonge toutefois ce projet en prônant une collaboration poussée entre les forces de plusieurs pays.**

Relance effective des projets d'Europe de la défense

L'idée de « groupes d'intervention » n'est toutefois pas la première du genre : l'OTAN possède une force de réaction rapide — avec un « fer de lance » de 25 000 hommes — et l'UE a créé il y a une quinzaine d'années les groupements tactiques européens (« *battle groups* », (1500 hommes, force, multinationale, efficacité non prouvée – jamais déployés). L'Europe avait — déjà — l'ambition de renforcer ses capacités militaires et de développer l'interopérabilité entre les armées.

Le contexte politique a cependant changé, avec une relance effective des projets d'Europe de la défense et la pression américaine pour une meilleure prise en charge par les Européens de leur propre sécurité. A cet égard, les ministres ont tenté, lundi, de convaincre le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, que leur projet de groupes d'intervention participait au « partage du fardeau » réclamé par l'administration américaine. D'autant, soulignent-ils, qu'elle est couplée à d'autres projets — le fonds européen de défense, la facilité pour la paix, censée œuvrer à la prévention des conflits, ou les projets pour faciliter la mobilité des matériels militaires sur le continent.

La réponse de Jens Stoltenberg ? « *Il a reconnu que les initiatives prises par les Européens étaient des contributions réelles, très concrètes* », dit Mme Parly. On attend

une — éventuelle — confirmation américaine au sommet de l'Alliance atlantique, les 11 et 12 juillet.

Document 8

Douche froide : 11 Juillet 2018

Le Président des États-Unis d'Amérique critique de plus en plus violemment l'Union européenne. Il l'agresse sur le plan commercial, la menace sur le plan militaire, n'hésite pas à tenter de la déstabiliser. Elle le dérange sur la scène internationale.

Il organise le retrait systématique de son pays de tous les accords et organisations multilatérales qu'il a longtemps inspirés ou soutenus: Accord TransPacifique, Accord Nord-Américain sur le commerce (ALENA), Accord de Paris sur le climat, Accord sur le nucléaire avec l'Iran (JCPOA), UNESCO, Comité des droits de l'Homme de l'ONU, bientôt l'Organisation mondiale du Commerce... alors que l'Union est l'exemple d'une réussite inédite du multilatéralisme.

Il confirme, en des termes peu choisis, une tendance au repli qu'il souhaite pour son pays, que ses proches alliés ont de plus en plus de mal à reconnaître. L'influence jacksonienne qui l'inspire ne saurait expliquer ni la brutalité de ses mouvements ni occulter la gravité de leurs conséquences. Le refus du leadership américain crée

partout une instabilité et nourrit les conflits actuels ou potentiels. Au point qu'on doit désormais s'interroger sur l'avenir de l'OTAN, déjà menacée par une Turquie incertaine.

Va-t-elle disparaître du fait du retrait des États-Unis?

Les accusations qu'il porte sur les Européens qui ne dépensent pas assez pour leur défense, prètent à sourire lorsqu'on sait que la contribution nette et directe des USA au budget de l'OTAN ne représente qu'un millième du faramineux budget militaire des États-Unis. La vraie raison du maintien de l'OTAN après la fin de l'Union soviétique ne serait-elle donc que le service des intérêts américains? Seraient-ils désormais contrariés par une Europe qui s'est éveillée au point d'afficher des performances économiques comparables à celles des États-Unis et d'incarner à sa place une diplomatie mondiale raisonnable?

Le sommet de l'OTAN des 11 et 12 juillet prochain donnera aux Européens l'occasion d'une franche explication. La saisiront-ils? L'OTAN assure la sécurité du territoire européen. Elle est encore nécessaire. Elle a permis une interopérabilité impensable entre toutes les armées d'une Europe qui a les moyens, si elle le décide et en poursuivant de vrais efforts de défense dans la durée, d'un jour assurer seule sa sécurité. L'Alliance est aussi le camp des démocraties libérales dans un monde où son territoire recule. Elle est utile face à un voisinage révisionniste et incertain.

Donald Trump en veut-il encore?

En choisissant de discuter avec les dictateurs (Kim Jong-Un), de rencontrer le président russe quelques jours après un sommet atlantique, de préférer le bilatéralisme, voire un «minilatéralisme» contraire à ce qu'il a apporté au monde depuis 70 ans, de tenter à tout propos de diviser les Européens, ce qui ne peut qu'interroger ses plus proches partenaires, l'allié américain a-t-il choisi d'affaiblir l'Europe, l'autre grand pôle démocratique mondial? Pour rester en tête-à-tête avec l'Asie émergente et les régimes autoritaires? En a-t-il réellement envie et vraiment les moyens? Et le peuple américain, cousin de l'Europe, est-il d'accord avec cette rupture annoncée, qui porte atteinte à ses propres intérêts?

Les Européens s'honoreraient de poser franchement la question à ce président si spécial et de ne pas accepter ses critiques inexacts et injustes: veut-il quitter l'OTAN?

Quelle que soit la réponse, le seul fait de poser la question montre combien l'environnement de l'Europe a changé et à quel point elle doit se presser de se ressaisir pour répondre, par elle-même et de manière crédible, à ses besoins sécuritaires et à l'attente de ses citoyens.

Il n'y a donc pas lieu d'accepter un quelconque chantage et surtout de faiblir dans la recherche d'une autonomie, voire d'une indépendance européenne sur la scène internationale, qui passerait alors –ironie suprême– par le maintien de l'OTAN sans les Américains.

Document 10 :

Le projet de défense européenne se concrétise... La France a enrôlé lundi 25 juin à Luxembourg huit partenaires de l'UE dans un groupe européen d'intervention, l'Initiative européenne d'intervention (IEI), capable de mener rapidement une opération militaire, une évacuation dans un pays en guerre ou d'apporter une assistance en cas de catastrophe.

Avec notre envoyée spéciale à Luxembourg, Joana Hostein

Etre capable d'intervenir rapidement, sur des terrains militaires, mais plus de façon isolée, comme l'a fait la France, très souvent. Au Mali, dernièrement. C'était en 2013 pour déloger des groupes terroristes. Voilà l'objectif de ces 9 pays européens : la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, mais aussi le Royaume-Uni.

L'IEI rassemble la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Autant de pays capables militairement et volontaires politiquement pour la sécurité des Européens

L'objectif : que nos forces armées apprennent à se connaître et agir ensemble. Grâce à des échanges entre les états-majors et des exercices communs, nous allons créer une culture stratégique européenne. Nous serons prêts à anticiper les crises et à y répondre vite et utilement

Les états-majors de ces forces armées se retrouveront pour la première fois en septembre à Paris pour planifier ce type d'opérations.

Une coopération militaire mais aussi au niveau civil. Il faut pouvoir intervenir de façon plus coordonnée en cas de catastrophes naturelles ou pour l'évacuation de civils en cas de crise, insiste la ministre française des Armées, Florence Parly.

« Lorsqu'il a fallu venir secourir des ressortissants de l'Union européenne, par exemple au Liban, eh bien, pouvoir faire ces actions de manière coordonnée à plusieurs pays qui ont des ressortissants dans un même site qui est en crise, cela nous permettra de gagner fortement en efficacité. Et de donner aussi une image unie de l'Europe au sens large », a notamment expliqué Florence Parly.

Une manière aussi de s'émanciper quelque peu de l'Organisation de l'Alliance atlantique, dominée par les Américains de plus en plus frileux à soutenir leurs partenaires européens en cas de conflit.

.....

Document 11

DEFENSE EUROPEENNE

Ranimée cette semaine par le président Macron, l'idée d'une Europe de la défense est aussi ancienne que le projet européen. Elle se heurte à la complexité d'un édifice qui comprend 27 pays toujours souverains, de sensibilités différentes et aux alliances parfois contradictoires.

Incantation théâtrale ou nouvel horizon ? L'objectif du président Macron énoncé cette semaine en Sorbonne d'une Europe dotée « *au début de la prochaine décennie* » (donc à peu près d'ici deux à cinq ans) d'une force d'intervention et d'un budget de défense communs et même d'une « *doctrine commune pour agir* » peut sembler bien aventureuse dans une U.E. en très petite forme.

Le sujet n'en est pas moins un classique. Resurgi au fil des soubresauts de la « construction européenne », souvent même dans ses moments de doute ou de balbutiements, il précède même sa naissance.

L'échec de la C.E.D.

La question du réarmement de l'Europe de l'Ouest se pose dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les Américains l'exigent dans le contexte de la guerre froide commençante et de celle, encore chaude, de Corée, sans naturellement renoncer à leur domination effective.

Vers 1952 - cinq ans avant le [Traité de Rome](#) fondateur de la future Union et deux années après l'instauration réussie de la CECA (*Communauté européenne du charbon et de l'acier*) - s'organise la *Communauté européenne de défense* (CED). Elle consiste en la création d'une armée internationale, dotée d'institutions supra-nationales et

placée de fait sous un commandement américain au sein de l'OTAN. Outre cette sujétion qui la positionne implicitement contre l'URSS, elle signifie le réarmement de l'Allemagne et son retour dans d'éventuels conflits.

Cela fait beaucoup. Souhaitée par les fondateurs de la CECA Robert Schumann et Jean Monnet, la CED est vigoureusement combattue en France à la fois par les communistes, les gaullistes et une partie de la gauche socialisante.

Le sujet divise passionnément l'opinion [et la classe politique](#) françaises. Le journal *Le Monde*, alors fort influent et neutraliste, s'engage contre le projet. En Belgique, le Parti socialiste de Paul-Henri Spaak s'y oppose également.

Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française retoque la CED par 319 voix contre 264. Sévère échec de l'« Europe du concret », a fortiori de l'Europe fédérale dont les plus convaincus commencent à caresser l'idée.

Un retour discret

La leçon est retenue. L'Europe – plus communément appelée « *marché commun* » puis *Communauté économique* (CEE) - se construira dans les décennies suivantes par ses institutions politiques ou son économie mais évite soigneusement le sujet qui fâche et divise : sa défense.

Le *Traité de Maastricht* de 1992 y revient prudemment par une formulation tautologique embarrassée: « *La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.* »

En théorie, l'un des trois « piliers » de l'Union naissante (avec la « communauté » et la coopération judiciaire), la PESC - gratifiée en théorie d'une PESD (*Politique étrangère et de défense commune*) - est dépourvue de bras armé. Y veille en particulier la Grande-Bretagne, farouchement atlantiste et gardienne de la prééminence de l'OTAN.

Elle infléchit pourtant un peu plus tard sa position. Au Sommet de Saint-Malo de 1998, Jacques Chirac et Tony Blair proposent une « *initiative européenne de défense* » qui suscite réserves et scepticisme. Un tournant, pourtant, car de réelles initiatives s'ensuivent, renforcées par le *Traité de Nice* (2000).

Profusion

Sur le plan de la coopération, plusieurs structures aux acronymes poétiques voient le jour, à une cadence inédite : un *Comité politique et de sécurité* (COPS), un *Comité militaire* (CMUE), un *État-major* (EMUE). Elles débouchent sur des envois de soldats en Bosnie (2003), en Macédoine (2003), au Congo (2004-2006), en Somalie (2008), plus récemment au Mali (2013) ou en Centrafrique (2016)...

De multiples opérations sont ainsi engagées à partir des années 2000 marquant pour la première fois le déploiement significatif d'écussons européens sur des théâtres étrangers. Elles n'en restent pas moins d'ampleur modeste, relevant plus d'interventions de police ou humanitaires, voire de formation, que d'un engagement armé. Près de 10 000 soldats sont au maximum déplacés dans le même temps, chiffre à rapporter à l'ensemble des effectifs européens : environ deux millions de personnes sous les drapeaux.

Les militaires « européens » ne forment pas une armée permanente. Chacun relève de son pays d'origine. Seuls certains coûts sont partagés comme ceux des quartiers généraux sur zone d'opérations. Ils se superposent souvent à d'autres forces ou structures internationales. Leur mission en Bosnie était ainsi imbriquée dans celle de l'OTAN, avec toute l'ambiguïté que cela implique.

Le préfixe « euro » étant prisé, une certaine confusion existe en outre avec d'autres organisations militaires multilatérales comme l'*Eurocorps* d'inspiration franco-allemande (auquel participent ou sont associés une dizaine de pays européens, ainsi que la Turquie).

Pouvant en théorie mobiliser jusqu'à 60 000 hommes, cet *Eurocorps* exécute des missions pour l'UE mais aussi pour l'ONU, l'OSCE ou l'OTAN.

On est bien loin, au total, d'une armée européenne en tant que telle, mobilisable à tout moment et obéissant, sous contrôle démocratique, à une autorité légitime centrale clairement identifiée.

Divergences et déchirements

S'il est d'usage de le déplorer, c'est oublier un peu vite une autre caractéristique de l'Europe des 27. Si elle n'a pas d'armée, c'est aussi qu'elle n'a pas, jusqu'à preuve du contraire, de politique commune. Lors de l'événement fondamental de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003, l'Union s'est profondément fracturée. La position de refus de la France défendue par Jacques Chirac, rejointe par la Belgique et l'Allemagne, s'est trouvée attaquée non seulement par un Royaume-Uni aussi belliciste que George Bush, mais aussi par la plupart des pays d'Europe de l'Est.

Ceux-ci ont vivement réaffirmé leur attachement au camp américain, implicitement supérieur à toute considération européenne. Ils l'ont ultérieurement concrétisé par des engagements militaires nullement concertés avec Bruxelles.

Des crises ultérieures – Géorgie, Crimée, Ukraine... – ont souligné des différences d'approche considérables entre des États membres qui, à peine d'accord pour des sanctions économiques, l'auraient été moins pour une action militaire. **La malheureuse épopée franco-anglaise en Libye a été peu prisée en Europe.** La coalition contre l'État islamique en Syrie et Irak n'a mobilisé qu'un tiers des pays de l'U.E. Dans son opération Serval au Mali, la France n'a pas trouvé beaucoup plus d'aide de ses partenaires que quelques avions de transports allemands.

L'improbable consensus

La liste n'est pas exhaustive. Elle souligne que si des outils d'opérations peuvent en effet être toujours améliorés, l'élaboration d'une « doctrine commune » souhaitée par Emmanuel Macron est une autre affaire, et à 27 encore bien plus qu'à six...

Dans tous les cas évoqués, l'existence d'une véritable armée européenne aurait apporté plus de questions que de solutions, tant son emploi aurait divisé.

Décidé à la majorité des États de l'Union contre une minorité, il aurait pour effet de la fracturer gravement. Sous la règle de l'unanimité, qui prévaut généralement dans l'UE, peu d'interventions – sinon humanitaires – auraient reçu son aval.

Les logiques et préoccupations des Pays baltes ou de la Pologne sont éloignées de celles de la Grèce ou du Portugal. **Accepter une directive réglementaire contraignante de Bruxelles est une chose. S'engager dans une guerre que l'on ne désire pas et y envoyer les siens en est une autre.**

Remobilisation

En dépit de l'enthousiasme à contre-courant du président français, l'Europe est aujourd'hui d'avantage saisie par le doute que par la soif de nouvelles aventures.

L'une de ses principales puissances – économique et militaire, le Royaume-Uni - la quitte. Des États-membres, à l'Est, s'y mettent en marge. D'autres, au Sud, sont ruinés par son inflexibilité « austéritaire ». La légitimité de ses structures dirigeantes – bruxelloises ou étatiques – est contestée. Tout renforcement de l'« intégration » est généralement désavoué par les populations lorsqu'elles peuvent s'exprimer.

L'instant, en somme, paraît étrangement choisi pour lancer le chantier si conflictuel et difficilement soluble d'une Europe de la défense assortie – condition, en effet, de sa réalité – d'une subite doctrine commune.

A moins, bien sûr, d'imaginer que les perspectives détonantes avancées par le président français en Sorbonne - outre leur usage politique intérieur et international - sont d'abord, dans la lignée du discours d'Athènes sur fond de Capitole, une conjuration de la dépression européenne ambiante.

Si l'on en juge par l'accueil rayonnant que lui ont réservé la classe politique et les commentateurs bruxellois, il n'a pas, sur ce point, manqué sa cible.

Document 12

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Synthèse 18.09.2017

Bien que les Etats européens conservent une pleine souveraineté sur leurs politiques étrangères respectives, ils partagent un certain nombre d'intérêts communs grâce auxquels l'Union peut aujourd'hui s'exprimer d'une seule voix et jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Consacrée par le traité de Maastricht, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) offre aux 28 les moyens d'agir ensemble face aux grands défis mondiaux.



Les objectifs de la PESC

L'action extérieure de l'UE

Le traité de Lisbonne inclut la PESC au sein d'un ensemble plus large intitulé "Action extérieure de l'Union européenne" (Titre V du TUE et cinquième partie du TFUE). Celle-ci comprend en outre la politique commerciale commune, la coopération avec les pays tiers et l'aide humanitaire.

Tandis que le traité de Maastricht définissait les objectifs propres à la PESC, le traité de Lisbonne les englobe au sein des objectifs de l'action extérieure de l'Union (article 21 TUE), à savoir :

- sauvegarder ses **valeurs**, ses **intérêts** fondamentaux, sa **sécurité**, son **indépendance** et son **intégrité** ;
- consolider et soutenir **la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et les principes du droit international** ;
- **préserver la paix**, prévenir les conflits et renforcer la sécurité internationale ;
- soutenir le **développement durable** sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement dans le but essentiel d'éradiquer la pauvreté ;
- encourager **l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale**, y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international ;
- contribuer à l'élaboration de mesures internationales pour **préserver et améliorer la qualité de l'environnement** et la gestion durable des ressources naturelles mondiales, afin d'assurer un développement durable ;
- aider les populations, les pays et les régions confrontés à des **catastrophes naturelles ou d'origine humaine** ;

- promouvoir un système international fondé sur une **coopération multilatérale renforcée** et une bonne gouvernance mondiale.

Les instruments de la PESC

Relations diplomatiques

L'UE entretient des relations diplomatiques avec la plupart des pays du monde. En dehors de ses frontières, elle est représentée par un réseau de 139 délégations, qui remplissent le rôle de véritables ambassades européennes.

Entérinée par le traité de Maastricht en 1992, la Politique étrangère et de sécurité commune permet à l'Union européenne de parler d'une seule voix sur la scène internationale, lorsque les intérêts communs des Etats membres le lui permettent.

L'UE adopte ainsi régulièrement des décisions sur ses intérêts et ses objectifs stratégiques, les actions à mener et les positions à adopter en matière de politique étrangère.

En pratique, les Etats membres réunis en Conseil définissent la politique européenne à l'égard de pays ou régions du monde ou sur des thèmes transversaux, comme la non-prolifération nucléaire, la prévention des conflits en Afrique ou encore le soutien à la Cour pénale internationale (**positions communes**). Ils mettent en œuvre des moyens matériels et financiers dans le cadre d'**actions communes**, telles que la nomination de représentants spéciaux, la mise en place de programmes de déminage et bien sûr l'envoi de forces militaires ou civiles (politique de sécurité et de défense commune). Lors de crises internationales en particulier, les Etats membres tentent de définir une position européenne puis d'agir au plan diplomatique, voire civil ou militaire.

Sanctions contre les atteintes aux droits de l'homme

Lorsqu'elle constate des atteintes aux droits de l'homme dans un pays ou une région, l'Union européenne peut adopter des sanctions contre des personnes physiques ou morales : gels d'avoirs, embargos sur les armes, restrictions à l'admission sur le territoire de l'Union européenne, interdictions d'investir dans certaines compagnies nationales, suspensions des liaisons aériennes...

Parmi les nombreux **exemples** de positions et d'actions communes, l'Union européenne a exclu les Territoires occupés des accords de coopération avec Israël, inscrit la branche armée du Hezbollah sur sa liste noire des organisations terroristes, imposé des embargos et/ou des sanctions économiques et financières aux régimes syrien, biélorusse, iranien ou encore birman.

Suite aux attentats du 11 septembre 2001 et aux divisions sur l'invasion en Irak au printemps 2003, les Etats membres ont souhaité se rassembler autour d'une **stratégie européenne de sécurité (SES)**. Adoptée lors du Conseil européen de décembre 2003, elle est révisée en 2008 et en 2016. Celle-ci identifie les principales menaces auxquelles est confrontée l'Union européenne (terrorisme, grande criminalité et criminalité organisée, cybercriminalité, criminalité transfrontière, violence en elle-même, catastrophes d'origine naturelle ou humaine...) et définit les lignes directrices pour y faire face.

La Politique étrangère et de sécurité commune a été renforcée par le traité de Lisbonne de 2009, qui a créé le poste de **Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**, et mis en place un service diplomatique européen : le **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)**. Outre les structures spécifiques à la défense, les principaux organes de la PESC sont ainsi :

- **Le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité** : il est le chef de la diplomatie européenne, chargé de conduire la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Ses tâches sont multiples : diriger la diplomatie traditionnelle, coordonner les autres instruments de politique étrangère, construire des consensus entre les 28 pays de l'UE, tenant compte de leurs priorités respectives, notamment en présidant les réunions mensuelles des ministres des affaires étrangères de l'UE (un rôle autrefois dévolu à la présidence tournante du Conseil), participer aux réunions régulières des dirigeants des pays de l'UE au sein du Conseil européen, représenter l'UE dans les instances internationales, telles que les Nations unies et diriger l'Agence européenne de défense et l'Institut d'études de sécurité de l'UE. Le Haut représentant fusionne l'ancien poste de Haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et celui de commissaire aux Relations extérieures, en vue de renforcer la cohérence de la politique extérieure de l'UE. Responsable des affaires étrangères de l'UE depuis 2009 et par ailleurs vice-présidente de la Commission. Catherine Ashton a été la première à occuper ce poste, auquel lui a succédé Federica Mogherini. Le Haut représentant est assisté par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).
- **Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE)** : c'est le corps diplomatique de l'Union européenne, composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux. Il aide le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à mener la politique étrangère et de sécurité commune. Il dispose de délégations dans le monde entier, qui représentent l'UE dans son ensemble et travaillent pour le compte des Européens. Le SEAE fonctionne de manière autonome par rapport aux autres organes de l'UE, mais il est légalement tenu de garantir la cohérence de ses politiques avec les autres politiques européennes.

- Le **Comité politique et de sécurité (COPS)** : il est constitué des ambassadeurs des Etats membres et détient un rôle central dans la préparation et le suivi des travaux de la PESC. Il est chargé de préparer les discussions politiques des ministres des Affaires étrangères et négocie des projets de conclusions. Il exerce également, sous l'autorité du Conseil des ministres, le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion des crises.

La prise de décision

Le financement de la PESC

La politique étrangère et de sécurité commune dispose d'un budget autonome qui couvre les dépenses administratives et opérationnelles (opérations civiles de la [PSDC](#) et représentants spéciaux, pour l'essentiel), à l'exception de celles ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, et des cas où le Conseil en décide autrement à l'unanimité. Les dépenses non financées par le budget de l'Union sont à la charge des Etats membres (selon la clé du produit national brut).

L'article 24 TUE stipule que l'Union est **compétente** sur "tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune qui peut conduire à une défense commune."

Malgré l'adjectif "commun" qui qualifie la PESC et désormais la PSDC, les Etats membres gardent néanmoins un rôle prépondérant dans la définition de la politique étrangère de l'Union européenne. La règle générale pour le processus décisionnel reste l'**unanimité du Conseil européen et du Conseil de l'UE**. Le premier "identifie les intérêts stratégiques de l'Union, fixe les objectifs et définit les orientations générales de la Politique étrangère et de sécurité commune, y compris pour les questions ayant des implications en matière de défense (...)" tandis que le second "élabore la politique étrangère et de sécurité commune et prend les décisions nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de cette politique, sur la base des orientations générales et des lignes stratégiques définies par le Conseil européen" (art. 26 TUE). La PESC est exécutée par le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et par les Etats membres (art. 24 TUE).

Toutefois, la majorité qualifiée est acceptée pour certaines décisions qui s'appuient sur une décision préalable du Conseil européen, par exemple la mise en œuvre d'une action ou position de l'Union déjà adoptée, ou bien sur une proposition du Haut représentant, ou enfin pour la nomination de représentants spéciaux. Cette dérogation est tempérée par le principe de "**l'abstention constructive**" : un Etat peut décider de ne pas participer à une action votée par les autres à la majorité qualifiée. S'il estime ses intérêts vitaux menacés, il peut par ailleurs bloquer l'action commune qui ne pourra être débloquée que par un vote à l'unanimité. Enfin, les procédures de **coopération renforcée** et, pour la PSDC,

de **coopération structurée permanente**, permettent à un nombre restreints d'Etats de prendre des mesures communes de politique étrangère.

Sources :

- eeas.europa.eu/index_fr.htm

Document 13.

PESCO



La **coopération structurée permanente (CSP ou PeSCo** en anglais : *Permanent Structured Cooperation*) est une disposition du traité de Lisbonne qui introduit la possibilité pour un noyau d'États de l'Union européenne de développer leur collaboration dans le domaine de la défense. Prévus pour voir le jour en 2010, elle est finalement activée en 2017 par un large groupe de 25 États membres de l'Union.

Elle constitue une disposition propre à la politique de sécurité et de défense commune, dérivée mais différente de la coopération renforcée instaurée par le traité d'Amsterdam. La coopération structurée permanente repose sur le concept d'intégration différenciée, souvent dénommé « Europe à deux vitesses »^{Note 1}. Tandis que la PSDC implique tous les États membres^{Note 2}, la CSP permet à un groupe de pays de prendre des engagements réciproques relatifs à l'augmentation et à la coordination de leurs dépenses de défense, à la participation à des programmes d'armement en coopération européenne et au renforcement des capacités opérationnelles de leurs forces armées

Le régime juridique de la coopération structurée permanente (CSP) est constitué des dispositions formées par les articles 42 paragraphe 6, 46 et le Protocole N° 10¹ du traité de Lisbonne. Ces deux articles figurent dans le Titre V du TUE (Traité Union Européenne) portant « Dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union et dispositions spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune ». Contrairement à la coopération renforcée qui peut s'appliquer à plusieurs domaines non définis à l'avance dans le TUE, **la CSP**

est unique, s'inscrit dans le cadre de la PSDC et concerne donc exclusivement le domaine militaire.

L'article 42 du TUE stipule au paragraphe 6 que :

« Les États membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union. Cette coopération est régie par l'article 46. Elle n'affecte pas les dispositions de l'article 43. »

L'Article 46 du TUE définit les modalités d'instauration de la CSP :

« 1. Les États membres souhaitant participer à la coopération structurée permanente (...) notifient leur intention au Conseil et au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

2. (...) le Conseil adopte une décision établissant la coopération structurée permanente et fixant la liste des États membres participants. Le Conseil statue à la majorité qualifiée, après consultation du haut représentant. »

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États, conformément à l'article 238, paragraphe 3, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

L'objet, les conditions et les modalités de la coopération structurée permanente sont précisées au Protocole N° 10¹ du traité de Lisbonne. Pour en être partie prenante, un État membre s'engage à développer ses capacités de défense afin d'intensifier ses contributions à la défense européenne et à participer aux principaux programmes européens d'équipement militaire. Les contributions aux opérations militaires doivent pouvoir s'inscrire dans le cahier des charges des groupements tactiques de l'UE. Pour atteindre ces objectifs, les États concernés doivent s'engager à :

- respecter les niveaux fixés en commun de dépenses d'investissement en matière d'équipements de défense, à coordonner leurs politiques de défense afin d'harmoniser leurs besoins ;
- mettre en commun autant que faire se peut les équipements, la formation des personnels et les moyens logistiques ;
- renforcer l'interopérabilité et la capacité de déploiement de leurs forces.

Le Protocole N° 10¹ souligne aussi le rôle dévolu à la nouvelle Agence européenne de défense dans la coordination des plans, la mise en place de programmes d'équipement mutualisés. et l'évaluation des résultats.

Les textes ne prévoient pas un nombre minimum de pays participants pour que la CSP soit mise en œuvre.

Lancement effectif en 2017

Lors du Conseil européen des 22 et 23 juin 2017, les dirigeants de l'UE s'accordent sur la nécessité de lancer une coopération structurée permanente qui soit inclusive et ambitieuse afin de renforcer la sécurité et la défense en Europe. Les États membres doivent convenir d'une liste commune de critères et d'engagements, ainsi que de projets capacitaires concrets, afin d'engager cette coopération^{6,7}. En juillet, à l'occasion d'une rencontre entre Emmanuel Macron et Angela Merkel, les deux pays réaffirment leur souhait de voir déboucher positivement les discussions sur la CSP et définissent une liste commune de ces critères⁸. Le rapport « La coopération structurée permanente : perspectives nationales et état d'avancement » publié par le Parlement européen en juillet 2017 fait état de progrès dans la convergence des points de vue^{9,10}.

Le 13 novembre 2017, en marge d'une réunion du Conseil des affaires étrangères de l'UE, les ministres de 23 États membres signent une notification conjointe sur la coopération structurée permanente (CSP) et la remettent à la Haute représentante et au Conseil. En négociation pour quitter l'UE, le Royaume-Uni ne signe pas cette notification ; l'Irlande, le Portugal, Malte et le Danemark ne sont pas non plus signataires de cette notification¹¹.

Le 7 décembre 2017, l'Irlande et le Portugal rejoignent les autres États prenant part à la CSP¹².

Cette notification conjointe est la première étape formelle de la mise en place de la CSP¹³. Y figurent :

- les principes de la CSP, qui soulignent notamment que la « CSP est un cadre juridique européen ambitieux, contraignant et inclusif pour les investissements dans la sécurité et la défense du territoire de l'UE et de ses citoyens » ;

- la liste des « engagements communs ambitieux et plus contraignants » pris par les États membres, y compris « l'augmentation régulière, en termes réels, des budgets consacrés à la défense afin d'atteindre les objectifs convenus » ;
- des propositions concernant la gouvernance de la CSP, avec un niveau global permettant de maintenir la cohérence et l'ambition de la CSP, complétées par des procédures de gouvernance spécifiques au niveau des projets.

Selon les termes de l'article [46](#) du TUE, pour entrer dans les faits, une décision établissant la CSP doit encore être adoptée à la majorité qualifiée renforcée par le Conseil de l'UE.

Une très grande majorité des États membres se sont finalement ralliés à la CSP. Les commentaires soulignent que c'est la vision allemande qui l'a emporté, au détriment de celle de la France qui aurait voulu privilégier un « noyau dur » de pays et une réelle capacité de déploiement et de participation à des opérations militaires dites « *de haute intensité* »^{14,15}.

Le [11 décembre 2017](#), le [Conseil de l'UE](#) en formation des ministres des Affaires étrangères adopte une décision établissant la coopération structurée permanente entre 25 États membres (CSP)¹². Concomitamment à l'adoption de la décision établissant la CSP, les États membres participants ont également adopté une liste initiale de 17 projets devant être entrepris au titre de la CSP¹⁶. Ces projets initiaux portent sur des domaines tels que la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle en matière de défense¹². Le 14 décembre 2017, les chefs d'État et de gouvernement des « 25 » pays qui participent à la CSP officialisent lors d'une cérémonie symbolique le lancement de cette coopération¹⁷. Lors du Conseil européen du 6 mars 2018, les ministres de la Défense valident formellement la liste initiale des 17 projets collaboratifs, qui avaient fait l'objet d'un accord politique en décembre 2017, et adoptent une feuille de route pour la mise en œuvre de la coopération structurée permanente¹⁸.

Engagements communs

Article connexe : [Coopérations européennes en matière de défense](#).

Les engagements communs pris par les 25 États signataires sont en synthèse les suivants¹⁹ :

- Augmenter en termes réels les budgets de la défense, dont la part consacrée aux investissements devra atteindre 20% (Engagements # 1 et 2).
- Accroître le nombre de projets capacitaires multinationaux et développer la recherche technologique de défense (# 3, 4, 16 et 17).
- Coordonner et optimiser les plans nationaux de développement de capacités dans le cadre notamment les revues annuelles de défense conduites par l'[Agence européenne de défense](#), contribuer à combler les lacunes capacitaires identifiées (# 6, 7, 8, 9, 15).
- Examiner les possibilités de mise en commun de capacités existantes (# 10).
- Développer la coopération en matière de [cybersécurité](#) (# 11).
- Rendre les forces nationales davantage déployables et inter-opérables pour être prêt à participer aux opérations de l'Union, à ses [Groupements tactiques](#) et aux structures multinationales existantes (# 12, 13 et 14).
- Participer au renforcement de la base industrielle de défense européenne en s'appuyant notamment sur l'[Agence européenne de défense](#) et sur l'[OCCAr](#) (18, 19 et 20).



L'Italie a réservé sa réponse pour sa participation à l'IEI – les étoiles représentent les pays ayant lancé une « coopération » renforcée avec des partenaires européennes.

Document 14.

Débats– suggestions – réflexions ;

Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra ainsi être dotée

- d'une Force commune d'intervention,
- d'un budget de défense commun
- et d'une doctrine commune pour agir.

Les contradictions initiales ///- Coopération Structurée Permanente versus Initiative Européenne d'Intervention (vidée de son sens dès sa genèse ???) /

Le couple Franco-Allemand –entre réalité et effet d'annonce permanent, ou le mirage de la bonne entente dans le domaine de l'intervention (l'Allemagne 8 mois pour répondre, lié à la CSP, un nouveau « préambule » cf Traité de l'Élysée qui vide encore une fois de sens l'IEI ?

Traité de l'Élysée : L'objectif du général de Gaulle au début des années 1960 est justement, par l'entente franco ouest-allemande et par la construction européenne fondée sur cette entente, de **s'extraire de la tutelle américaine**. Cependant, le « **préambule** » du traité vide largement le texte de sa nature bilatérale, dans la mesure où il souligne les obligations multilatérales de la RFA et son partenariat et attachement prioritaire et indéfectible avec les États-Unis. Il a été ajouté unilatéralement par le *Bundestag* lors du vote de la loi de ratification de la déclaration commune et du traité, le 16 mai 1963

(**Sylvia Calmes-Brunet** in *The Élysée Treaty and the various areas of Franco-German cooperation*)

Le nouveau Traité de l'Élysée – une chance pour l'IEI ?

En 2003 / 40 ans / déclaration commune //- Dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, la France et l'Allemagne soulignent, à cette occasion qui marque également le quinzième anniversaire de la création du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, la qualité et l'importance de leur coopération en matière de défense ainsi que leur volonté de la renforcer dans une perspective européenne. Cela concerne en particulier le développement des capacités militaires, y compris la mise au point de nouvelles formes de coopération, notamment par l'harmonisation de la planification des besoins militaires et la mise en commun de capacités et de ressources, contribuant à la mise en œuvre d'une politique européenne de l'armement et à la diffusion d'une culture européenne de sécurité et de défense. (*restée lettre morte*)

En 2013 / 50 ans/déclaration commune - Pour l'avenir, nous voulons porter notre dialogue stratégique à un niveau qui nous permettra de nous engager ensemble pour prendre notre part de responsabilité dans la gestion de crises au Ce document PDF a été généré automatiquement depuis le site elysee.fr, il ne s'agit pas d'un document officiel de la Présidence de la République. Page 18/29 travers de l'action de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique et des Nations Unies, y compris grâce aux unités prêtes à intervenir que sont la Brigade franco-allemande, les Groupements tactiques de l'Union européenne, la Force de réaction de l'OTAN et le Corps européen. 50. Nous chercherons à établir une analyse stratégique convergente, pré-requis d'une capacité d'action commune. Sur cette base, nous pourrions développer des options d'actions conjointes et les moyens et capacités nécessaires au travers de l'harmonisation des besoins militaires. 51. L'Allemagne et la France s'engagent en particulier à renforcer la capacité de l'Union européenne à déployer sur le terrain, de manière rapide et efficace, nos instruments civils et militaires, permettant ainsi d'accroître la crédibilité de l'UE dans des zones d'intérêt

stratégique pour l'Europe. 52. Cette ambition en matière de politique de sécurité et de défense est d'autant plus indispensable dans le contexte de la crise économique et financière. Ainsi, en cohérence avec les initiatives de Gand et de Weimar, nous appelons à une mutualisation et à un partage accru des ressources et des capacités, sur le modèle du Commandement européen de transport aérien (EATC). 53. Notamment, l'Allemagne et la France entendent se doter d'une capacité de reconnaissance, de surveillance et de renseignement construite au travers du partage de capacités d'observation spatiale et de la recherche de coopérations, avec d'autres partenaires européens, sur les drones Moyenne Altitude - Longue Endurance (MALE), afin d'approfondir la coopération en matière d'armement en Europe, notamment dans une perspective de plus long terme. *(restée lettre morte)*

En 2018 /55ans La France et l'Allemagne développeront leur coopération basée sur la confiance dans les domaines des politiques étrangère, de défense, de sécurité et de développement, que ce soit en matière de lutte contre le terrorisme international, de gestion des crises ou d'aide au développement. Nous étudierons les moyens de faire valoir plus efficacement les intérêts et valeurs communs franco-allemands, en particulier dans le cadre de mécanismes administratifs et diplomatiques communs, dans les institutions multilatérales et dans nos relations avec nos partenaires, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne. **Nous rapprocherons également nos cultures stratégiques en matière de défense, de sécurité et de renseignement, notamment en développant la coopération entre nos forces de police et nos services de renseignement. Ensemble, nous pouvons unir nos forces pour que nos partenaires soient mieux en mesure de gérer les crises de manière autonome et pour favoriser le développement, en particulier en Afrique.** Ensemble, nous nous engagerons résolument à trouver des réponses européennes aux défis des migrations incontrôlées, en respectant nos responsabilités et nos valeurs en matière d'asile. *(déclaration la plus courte et la plus vague, certainement pour laisser la place pour un « traité rénové » de l'Elysée, à paraître le 22 Janvier 2019)*

Royaume Uni et Danemark - quelle place ? , les 2 pays ne sont pas ou plus dans la CSP ??? BREXIT versus NON-BREXIT en matière de défense - ???

La date : 2020/2021 – délais « réaliste » ??? eu égard au « pas » et « cadences » des réalisations et constructions européennes ?

La force à constituer -

- Audit sur les « Battle Group 1500 ?
- Le Corps Européen – audit ??? un nom ou un outil opérationnel – 4 nations cadres - **France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne (absent le Luxembourg),**
- l'Estonie, les Pays-Bas (pro-OTAN), le Portugal (- Royaume-Uni le Danemark, cas à part).
- Les HRF (Etat Major de réaction rapide) – Etat- Major à disposition de l'UE ?? – (Allemagne, France, Espagne,) – une option pour l'IEI – bien qu'affiliés d'abord à l'OTAN ??? improbable ??? – nécessite un consensus de toutes les nations OTAN –
- une exception – l'EUROCORPS ??? le Corps Germano Néerlandais 1^{er} GNC ????
- Le Corps Espagnol ? Le Corps Français ? une option avec « lead nation » pour l'Europe ???
- Quelle Nation peut encore se payer le luxe de financer deux HRF – France = PC de Lille et Corps Européen – Espagne = Valence et Corps Européen Allemagne = Corps de Münster et Corps Européen (plus PC ULM et PC Stettin)

La doctrine : point le plus simple à réaliser ? – procédés OTAN /langue Anglaise / expérience des conflits et opérations récentes – « lessons learned » - retour d'expérience – une école européenne ? à Strasbourg ? Intégré une part de la scolarité ECOLE DE GUERRE ? une école de guerre européenne ?

Exemple de l'échange des officiers en formation initiale en Allemagne et en France (chaque nation confie à l'autre le soin de former ses officiers – une dizaine par an – Marine Nationale et Armée de Terre – audit externe à réaliser ? une généralisation à l'échelle européenne ?

Le budget ? Eu égard aux discussions budgétaires - combien le citoyen « européen » est-il supposé ou prêt à payer (en supplément) pour sa défense « européenne » – 2% du PIB pour la défense nationale, quelle part supplémentaire pour l'Europe? – (France = PIB 2017 = 2300 Milliards d'Euros - / 2% = 46 Milliards – ~ en fait près de 40 Milliards (pensions, Anciens Combattants, OPEX incluses) pour la Défense en 2017)

Allemagne PIB) 3700 Milliards (dollars) – 72 Milliards dollars si 2% - en réalité 42 Md€ - soit 1,2% - mais en chiffres même montant que la France consacrée à la Défense –

Royaume Uni – 2,2% du PIB – 52 Milliards de Dollars

Quel est le prix de la sécurité, de la défense et de la liberté ? Comment le citoyen estime-t-il la nécessité de l'effort financier pour la défense ?

Les instances décisionnelles – qui décident de l'Intervention ? Régime présidentiel (France – Royaume Uni) versus régime parlementaire (Allemagne) ? A l'échelle européenne – qui décide ?

Force expéditionnaire permanente de réaction (type Guépard français – de 600-900 hommes, montée en puissance à 5000 hommes de 24 heures à 9 jours) sous contrôle de quelle instance européenne ??? Force d'Intervention ad hoc – au gré des crises ??? -

Les déficits stratégiques de l'EUROPE dans le domaine « Intervention »-

Anticipation / Renseignement : satellites – partage des données sensibles – définitions des menaces et agresseurs potentiels

Logistiques : compter dès le début de l'opération 600 à 1000 Tonnes à acheminer – Air – or l'abandon du Cargo Airbus laisse prévoir un manque capacitaire (nécessité de se rabatte sur les USA ou marché civil = dépendance

Le commandement européen aérien de La Haye (mise en commun des moyens de transport aérien de nations européennes, dont la France) est-il pertinent et suffisant ?

Commandement : Systèmes d'Information et de Commandement – aucune harmonisation au niveau européen – interopérabilité assuré par les moyens techniques supplémentaires

La maîtrise de l'espace – satellites – l'Europe marginalisée face aux Russes et aux USA – en dépit de moyens considérables ?

Langue opérationnelle : anglais ? - malgré Brexit – l'Anglais est « de facto » la langue opérationnelle de l'Europe de la Défense -

Equipement interopérables – standardisés - un défi européen – en cours de réalisation

OTAN versus UE – quelle relation avec les USA - ?????????? la Force d'Intervention – une menace pour nos alliés US ? voir la déclaration « Busch » en pleine guerre d'Irak - « empêcher l'Europe reste notre objectif stratégique prioritaire » -

Quels sont les Intérêt vitaux européens justifiant une intervention ?

Quels sont les critères d'interventions ?

Les zones sensibles – quelles zones d'interventions pré-définies, le Sahel, l'Est européen, l'espace balte, – quelles options prioritaires ???

Quelle stratégie après l'Intervention (UE, ONU,...autres) (EXIT stratégie) – du domaine politique – nécessite une stratégie d'ensemble (comprehensive approach)

Quels points d'appuis ou base avancées permanentes (françaises, britanniques -....) ?

Une stratégie des « Porte-Avions » européens ??? Une permanence d'intervention Européenne à la mer pour le long terme ??? Une aéronavale européenne ???

Une « base aérienne européenne » - Istres par exemple au Sud , – avec une capacité d'Intervention d'un groupe aérien européen permanent ? une autre base à l'Est ?

Une unité « tournante » ou « permanente » européenne (10.000 hommes) – ?*

Quel échelon ? Significativement, au minimum Division- à 3 brigades permanentes ou tournantes avec des degrés d'alerte différés – (rotation) – pour une intervention graduée, type Guépard ? 1 brigade à 48h à 5 jours, 1 brigade de 5 à 10 jours, 1 brigade de 10 à 15 jours) ?

Quelles sont les capacités réelles des pays de l'IEI à fournir les moyens ?

Le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) – quel rôle ? Révision constitutionnelle – pas de mention ?

Rôle de l'élu ? le Député ? le citoyen – doit-il se contenter de payer ? relais d'opinion ?

Rôle de la Commission Européenne – le Parlement Européen ? le Député Européen ? le citoyen européen ? les institutions de défense à l'heure actuelle ?

La perception – des opérations « européennes » mis en exergue – mais quelle est leur efficacité réelle ?

La «communication biaisée » sur l'emploi des forces « européennes » - en réalité – emploi se fait sur des « postes nationaux » - juxtaposition des forces nationales mais pas d'exemple réelle d'intégration de forces multinationales dans une opération d'ampleur « opérative » digne de ce nom (à l'exception de la Lybie)

Les « doublons » OTAN – UE – une solution viable à long terme ? France, Espagne, Allemagne finance 2 PC HRF OTA N/UE – (intervention rapide) – Italie, Grèce, Turquie, Royaume Uni – ont tous 1 PC HRF – (3 seraient suffisants) – autres PC (Ulm, Stettin – Allemagne et Pologne)

Les coûts de l'OTAN

- Quartier général à Bruxelles – 1 Milliard d'Euros – le retour France dans l'OTAN – coûts équivalent de 2 brigades (NB - sur 8 brigades existantes actuellement) - les coûts de fonctionnement dépasse les normes (ce sont les Nations qui payent le fonctionnement courant) – l'UE permettrait-elle des économies dans le domaine de la défense. Faut-il encore considérer un stationnement dans un pays de l'UE comme « stationnement à l'étranger » ???-économies à réaliser - ????

Participation financière de ceux qui ne participe pas à l'effort de défense européenne au titre de la sécurité collective ? Mécanisme et Limites -

Crédibilité de Monsieur Jean Claude Juncker sur l'Europe de la Défense ? – avec le Luxembourg, consacrant la plus faible part de son PIB à la Défense –le Luxembourg ne participe pas comme nation à l'IEI - ?

Crédibilité du Président Macron qui soutient l'initiative citoyenne sur l'Europe de la Défense mais qui considère que la Défense Française est un domaine régalien sans intervention possible des élus conformément à la constitution ou du citoyen - ?

Relance du processus de Défense Européenne lors du discours de rentrée du Président Macron devant les ambassadeurs le 27 Août 2018.